

# Initiative sur la délivrance de services publics de base au Togo

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'efficacité de l'action publique locale a toujours été un thème de travail au sein de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique. C'est pourquoi elle a lancé en juillet 2002 un processus d'élaboration d'une Charte Africaine pour une Gouvernance Légitime. C'est un chantier de réflexions et de propositions pour une délivrance de services publics de base beaucoup plus adaptée, et qui améliore sensiblement les conditions de vie de chaque citoyen.

Selon l'Alliance, pour une gouvernance légitime, la réconciliation entre les institutions et la société doit se traduire par une plus grande offre de services publics sur la base de la proximité.

Cette vision de l'Alliance a été partagée et confortée par les différentes catégories d'acteurs africains réunis à Yaoundé en décembre 2003 à l'occasion d'Africités 3 qui avait pour thème central «~la délivrance de services de base aux populations des villes africaines». La qualité de la gouvernance urbaine repose sur 6 principes dits "principes de Yaoundé". Ces principes fondamentaux de la gouvernance locale sont~: enracinement, partenariat, inclusivité, pertinence des institutions, agrégation dans le temps et dans l'espace, adaptation des ressources humaines.

Ces principes se décomposent en 23 critères qui constituent une grille d'évaluation de la gouvernance urbaine. C'est le produit d'une réflexion des villes africaines, menée à partir de leur propre expérience.

Aujourd'hui, l'applicabilité de ces principes est une préoccupation majeure à la fois pour l'Alliance et pour le mouvement municipal africain.

Les partenaires en développement, conscients que les politiques de décentralisation responsabilisent davantage les collectivités locales dans la délivrance de services publics de base, ont compris la nécessité de réorienter leur appui en direction de celles-ci dans une Afrique à urbanisation galopante.

C'est pourquoi l'idée d'un Fonds de développement multi-partenaires fait son chemin. Il devrait permettre de financer les stratégies urbaines menées par des villes africaines, et ayant pour source d'inspiration les six principes de Yaoundé.

Pour ce faire, il convient de créer les conditions d'un engagement de tous les acteurs de la gouvernance urbaine dans la délivrance de services publics de base en conformité avec ces principes et le financement multi-partenaires.

Afin de permettre la mise en œuvre effective des dits principes devant permettre aux villes africaines d'assurer les services publics de base à l'ensemble des populations, l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique, en partenariat avec les Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (fph) et l'Agence Française de Développement (AFD), met en œuvre une initiative sur la délivrance de services publics de base.

La ville de Niamey (Niger) servira de «~ville-test~» à cette nouvelle approche de la gouvernance urbaine prônée par l'Alliance. Mais, au-delà de Niamey et du Niger, l'expérience sera partagée avec tous les acteurs de la gouvernance urbaine (Etat, collectivités locales, partenaires financiers et techniques, populations, secteur privé etc.) de sorte à attirer leur attention et à susciter leur intérêt pour cette expérience phare. Ainsi, le processus et les résultats de l'expérience seront continuellement documentés, capitalisés et partagés avec l'ensemble des acteurs dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Parallèlement, des expériences de succès, d'échec ou de négation des principes de Yaoundé seront collectées dans tous les pays du pôle occidental de l'Alliance. Elles permettront de faire l'état des lieux dans tous les pays, relativement à l'approche de délivrance et au financement des services publics de base.

Cet état des lieux qui est une évaluation initiale de la délivrance des services publics permettra aux villes africaines en général et à la ville de Lomé en particulier d'élaborer de nouvelles stratégies inspirées des principes de Yaoundé en vue du changement dans la gouvernance urbaine.

Pour notre pays, avec l'approbation du Ministre de la ville, le service public relatif aux déchets, un défi majeur pour notre capitale, a été retenu par l'animation nationale de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique.

En outre, l'état des lieux contribuera à identifier ou à susciter les conditions, les atouts ou le potentiel pour une mise en œuvre de l'initiative dans notre pays.

## **2. OBJECTIF DE LA JOURNEE**

La journée de lancement de l'initiative sur la délivrance de services publics de base se fixe comme objectif d'informer les acteurs togolais de la gouvernance urbaine sur l'initiative et de susciter leurs adhésion pour sa mise en œuvre dans notre pays.

## **3. RESULTAT ATTENDU**

Les acteurs de la gouvernance urbaine en relation avec la problématique des déchets sont informés de l'initiative et s'impliquent dans sa mise en œuvre au Togo.

## **4. PARTICIPANTS~:**

- Ministère de la ville;
- Ministère chargé de la décentralisation;
- Ministère délégué chargé des collectivités locales;
- Ministère de l'Administration territoriale;
- Mairie de Lomé;
- Ambassade de France~;
- Ambassade d'Allemagne au Togo
- Ambassade des USA~;
- Agence Française de Développement~;
- PNUD;
- Direction de la salubrité publique;
- Direction de la Santé;
- Chefs traditionnels~;
- Chefs quartiers de la ville de Lomé;
- Comités de Développement de Quartier (CDQ);

- ONG;
- Secteur privé (entreprises);
- Médias;